Une image contenant texte

Description générée automatiquement **IN’LI PACA**

12 Bd René Cassin 06200 NICE

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**Septembre 2023**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES LOT ELECTRICITE**

**Pièce n° 3**

**Electricité**

**Pièce commune à tous les lots**

SOMMAIRE CCTP

[1. DISPOSITIONS GENERALES – CONSISTANCE DES TRAVAUX 3](#_Toc144907919)

[1.1 Objet du marché 3](#_Toc144907920)

[1.2 Intervenants 3](#_Toc144907921)

[1.3 Limite des prestations 3](#_Toc144907922)

[1.3.1 Obligation et travaux préalables à la charge des locataires 4](#_Toc144907923)

[1.4 Consistance des opérations 4](#_Toc144907924)

[1.4.1 Généralités 4](#_Toc144907925)

[1.4.2 Ouvrages concernés 4](#_Toc144907926)

[1.4.3 Allotissement 5](#_Toc144907927)

[1.4.4 Forme du marché 5](#_Toc144907928)

[1.4.5 Détail des prestations 6](#_Toc144907929)

[2 . ATTENTES, CONTRAINTES ET ENGAGEMENTS 7](#_Toc144907930)

[2.1 Attentes 7](#_Toc144907931)

[2.2 Contraintes 7](#_Toc144907932)

[2.2.1 Contraintes générales du chantier 7](#_Toc144907933)

[2.2.2 Contraintes de maintien de circulation et d’accès pour les riverains 7](#_Toc144907934)

[2.2.3 Contraintes de circulation de chantier 7](#_Toc144907935)

[2.2.4 Contraintes sur la limitation des nuisances 8](#_Toc144907936)

[2.2.5 Contraintes de site et aspect architectural 8](#_Toc144907937)

[2.3 Coordination sécurité – Santé 8](#_Toc144907938)

[2.4 Engagements 9](#_Toc144907939)

[3 . PROVENANCE, QUALITE DES MATERIAUX ET MODALITES D’EXECUTION DES TRAVAUX 9](#_Toc144907940)

[3.1 Généralités 9](#_Toc144907941)

[3.2 Essais et contrôle 10](#_Toc144907942)

[3.2.1 Essais 10](#_Toc144907943)

[3.2.2 Contrôle du CONSUEL 10](#_Toc144907944)

[3.3 Plans d’exécution et aménagement 10](#_Toc144907945)

[3.4 Normes et règlements 10](#_Toc144907946)

[3.4.1 Généralités 10](#_Toc144907947)

[3.5 Documents d’exécution – Qualité 12](#_Toc144907948)

[3.5.1 Stipulations préliminaires 12](#_Toc144907949)

[3.5.2 Documents à fournir par l’entrepreneur 12](#_Toc144907950)

[3.6 Coordination sécurité – Santé 13](#_Toc144907951)

[3.7 Essais et réception des ouvrages 14](#_Toc144907952)

[3.8 Provenance, qualité des matériaux et modalités d’exécution des travaux 15](#_Toc144907953)

[3.8.1 Installation et travaux préparatoires 15](#_Toc144907954)

[3.8.2 Divers 16](#_Toc144907955)

[4 . PILOTAGE DES INTERVENTIONS 27](#_Toc144907956)

[4.1 Mise en place du marché 27](#_Toc144907957)

[4.2 Rencontres opérationnelles 28](#_Toc144907958)

[4.3 Bilan annuel 28](#_Toc144907959)

# DISPOSITIONS GENERALES – CONSISTANCE DES TRAVAUX

## Objet du marché

IN’LI PACA est une filiale du groupe Action Logement, bailleur d’un parc de plus de 4 500 logements environ à ce jour, qui depuis plus de 60 ans gère paritairement la participation des Employeurs à l’Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés.

Le présent marché, avec obligation de moyens et de résultats, a pour objet de définir les conditions techniques et financières des travaux d'entretien, de rénovation et fournitures nécessaires à la réalisation des installations d'électricité courants faibles et BT dans les logements de l'ensemble du parc immobilier d’IN’LI PACA dans les parties privatives.

Ces missions, présentées dans la DPGF, sont à réaliser sur l’ensemble du parc immobilier d’IN’LI PACA dans le cadre de remise en location, de travaux principalement dans les immeubles d’habitation (logements).

## Intervenants

**Maîtrise d’ouvrage :**

IN’LI PACA - Groupe ActionLogement

12, Boulevard René Cassin

CS 71083

06205 Nice Cedex 3

Tel :04 92 15 50 50

## Limite des prestations

L'Entrepreneur du présent lot est tenu de prendre connaissance de l'ensemble du projet pour remettre son prix, il ne pourra augmenter son prix forfaitaire sous prétexte que les renseignements dont il s'est entouré étaient incomplets

Liste non exhaustive des documents à consulter et à analyser

• C.C.T.P dans son intégralité,

• L'ensemble des annexes jointes au présent C.C.T.P.,

• Les limites d'intervention par rapport aux avoisinants, aux éléments restants,

• L'ensemble des diagnostics des existants,

L'offre de l'Entrepreneur est ainsi faite en pleine connaissance des interfaces et sujétions que les autres corps d'état entraînent sur les ouvrages du présent lot.

En regard de ce qui précède, l'Entrepreneur est tenu de signaler au maître d'œuvre toute incohérence, inexactitude ou erreur qui entacherait une pièce du marché.

L’entrepreneur consulté étant considéré comme maître des techniques propres à son corps d’état, devra aviser, par écrit, le Maître d’ouvrage au moment de l’appel d’offres et au plus tard avant la signature de son marché, de toutes réserves et remarques de sa part quant aux prescriptions contenues dans le présent devis et qui lui semblent incompatibles avec l’art de la bonne construction.

Il devra le cas échéant, motiver les raisons de ses réserves et proposer une ou des solutions de remplacement.

Le silence sera considéré comme la prise en charge tacite du problème que pose l'inexactitude relevée, et partant, une pleine et entière responsabilité de l'Entrepreneur sera engagée. L'Entrepreneur restant un homme de l'art.

En conséquence, l’Entrepreneur ne pourra jamais arguer que les erreurs ou omissions sur les plans et devis, puissent le dispenser d’exécuter tous les travaux de son lot ou feront l’objet d’une demande de supplément de prix.

L’entrepreneur devra exécuter l’ensemble des travaux de sa profession nécessaires à l’adaptation et au complet achèvement de ses prestations.

Le marché est rémunéré au prix global et forfaitaire indépendamment des quantités mises en œuvre pour leur réalisation.

* Toutes sujétions pour mise en œuvre suivant les normes en vigueur, cahier des charges
* Fourniture, transport à pied d’œuvre des matériaux,
* Le remplacement des ouvrages endommagés pendant sa mission

Le nettoyage de ses ouvrages en fin de chantier et l’enlèvement le triage et recyclage des gravats, déchets, détritus provenant de l’exécution de ces travaux

### Obligation et travaux préalables à la charge des locataires

**Le maître d’ouvrage préviendra, sous un délai raisonnable, les locataires de l’intervention de l’entreprise.**

## Consistance des opérations

### Généralités

L’Entreprise a à sa charge toutes les opérations, fournitures et leurs mises en œuvre nécessaires à l’achèvement de ces derniers, objet du présent marché.

L’Entrepreneur tiendra compte, entre autres, de ce préambule pour le calcul des prix.

### Ouvrages concernés

Les appartements concernés sont principalement des F1, F2, F3, F4 et F5.

#### Parties communes

A l’occasion de la prise de rendez-vous, le titulaire s’assure auprès du commanditaire de disposer de l’ensemble des accès nécessaires à la réalisation de sa mission. Pour l’accès aux installations techniques (exemple : sous-stations), le titulaire prendra contact directement avec l’exploitant des installations dont les coordonnées seront fournies lors des réunions de démarrage.

#### Parties privatives

Le titulaire organise son planning de façon à assurer la prise de rendez-vous auprès des occupants, la réalisation des visites et la rédaction des documents, pour une remise des livrables au fil de l’eau.

La prise de rendez-vous auprès des locataires et les frais inhérents pour définir la visite des logements sera à la charge exclusive du titulaire et comportera obligatoirement :

* **Un contact téléphonique avec le locataire afin de confirmer l’heure du rendez-vous à minima 1 semaine avant la date convenue**.

Toute absence du locataire à la première visite donnera lieu au dépôt d’un avis de passage, lui précisant la possibilité de convenir d’un nouveau rendez-vous par téléphone.

Sans retour du locataire sous huitaine, le titulaire effectue lui-même la relance auprès du locataire pour reprogrammer le rendez-vous dans un délai de 15 jours après la visite initiale. Cette relance s’effectue par l’envoi d’un courrier pour l’informer d’une nouvelle date de passage.

En cas de difficultés persistantes, le relai peut être effectué par les services du Maître d’Ouvrage. Le personnel de proximité du Maître d’Ouvrage pourra être missionné pour établir un contact et une prise de rendez-vous avec le Titulaire.

### Allotissement

#### Tranches et lots

Le marché est reparti géographiquement en 3 lots ci-après désignés :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **LOTS** | **Nature des prestations** | **Règlement** |
| 1 | Electricité- secteur 13 | Prix global et forfaitaire |
| 2 | Electricité- secteur 83 | Prix global et forfaitaire |
| 3 | Electricité- secteur 84 | Prix global et forfaitaire |

### Forme du marché

Il s’agit d’un accord cadre mono-attributaire à bons de commandes sans minimum et avec un maximum de 3275 logements (135 résidences) à l’année, en vertu des articles R2162-1, R2162-2 alinéa 2, R2162-3 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Ces opérations sont réalisées forfaitairement. L'entreprise est réputée, dans l'établissement de sa réponse, avoir pris la mesure des opérations à réaliser, d'éventuelles contraintes d'accès aux locaux ou en tête des conduits et avoir pris connaissance et visité le patrimoine concerné objet du marché. Elle est invitée à vérifier les renseignements indicatifs fournis dans la DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire). Elle ne pourra arguer de difficultés non prévues lors de l'exécution des prestations du présent marché.

Le présent **marché** est rémunéré par un **au prix global et forfaitaire** indépendamment des quantités mises en œuvre pour leur réalisation.

Le présent marché est établi pour une durée de TROIS (3) ANS, non reconductible, à compter du **01/01/2024.**

Au plus tard TROIS (3) MOIS avant chaque échéance, l’une ou l’autre des parties pourra dénoncer le marché au moyen d’une lettre recommandée avec accusé de réception. En tout état de cause, la durée totale du marché ne pourra pas dépasser le **31/12/2026.**

### Détail des prestations

#### Modalités d’exécution

A chaque commande le prestataire devra :

* Assurer la prise de rendez-vous avec le locataire ou l’agent de proximité (si intervention dans les communs). Les coordonnées des locataires seront alors transmises au titulaire de la prestation dans le cas d’une intervention en milieu occupé.

Dans le cas où le titulaire ne parviendrait pas à contacter le locataire malgré plusieurs relances infructueuse et justifiées, ce dernier devra le signaler au maître d’ouvrage dans les 3 jours ouvrés. Dans le cas d’une intervention en milieu vacant, le maître d’ouvrage tiendra à disposition du titulaire tous moyens d’accès (badges, clés…) à l’ensemble de ces parties communes ou parties privatives et ses annexes.

L’entrepreneur est tenu d’effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des agents de proximité (gardiens d’immeubles) ou agences pour accéder aux logements (récupération de clés, badges…).

* Exécuter les prestations aux dates et horaires d’intervention convenus avec le personnel et les locataires. En cas de difficulté avec le locataire (prise de rendez-vous, non-respect des consignes de sécurité, attitude), le titulaire en informera le maître d’ouvrage
* Organiser la réception des livrables en informant la personne qui a établi le bon de commande de la date de réalisation des prestations par SMS ou mail
* Remettre les livrables commandés au maître d'ouvrage (rapport transmis par mail au maître d’ouvrage) de ces documents ainsi que des plannings d’interventions.

#### Nature de prestations :

* Travaux d’électricité

# . ATTENTES, CONTRAINTES ET ENGAGEMENTS

## Attentes

In’Li PACA s’est engagé dans une démarche de contrôle qualité des prestataires. Cette démarche vise à améliorer la bonne qualité de service auprès des habitants, tout en mettant en œuvre une gestion de proximité adaptée. In’Li PACA sera attentif à la qualité des prestations, aux délais des interventions et à la bonne gestion du marché en lien avec les agences de proximité, à la qualité relationnelle ainsi qu’à la qualité administrative.

La poursuite de cet objectif et le maintien de l’attractivité du parc locatif sont aujourd’hui des enjeux majeurs.

Dans le cadre de son projet stratégique d’entreprise, In’Li PACA a également mis en avant sa volonté de développer sa stratégie environnementale.

Afin de respecter ces engagements, In’Li PACA souhaite confier le marché à des entreprises compétentes, qui, dès la notification du marché, désigneront une personne physique, habilitée à le représenter pour les besoins de l’exécution des prestations.

## Contraintes

### Contraintes générales du chantier

* Intervention à réaliser en site occupé
* Intervention à réaliser, suivant le cas, dans des logements vides ou pas
* Réduire l’impact environnemental lors des interventions
* Maintenir la sécurité des résidents et des intervenants
* Respecter et répondre aux règlementations en vigueur
* Contribuer à l’amélioration du service rendu aux usagers
* Achever les prestations aux dates annoncées et contractuelles, afin de limiter la vacance entre chaque location

### Contraintes de maintien de circulation et d’accès pour les riverains

La circulation piétonne, devra être maintenue pendant la phase de chantier pour les différents utilisateurs par la mise en place de barrières et signalisation adéquates.

### Contraintes de circulation de chantier

* L’entrepreneur, titulaire du présent marché, devra coordonner ses travaux en vue de réduire les perturbations de la circulation avec les titulaires éventuels d’autres marchés exécutés dans le même secteur géographique ainsi qu’avec les éventuels concessionnaires.
* L’entrepreneur sera responsable des travaux effectués sous circulation ou aux abords de la circulation et il mettra en place toute signalisation de chantier (prescriptions, directions) nécessaires pour garantir la sécurité des usagers.
* L’entretien, la maintenance et le gardiennage de la signalisation et du balisage seront à la charge de l’Entrepreneur pendant toute la durée du chantier.
* L’ensemble des dispositions concernant la circulation (chantier, et voies publiques) sera soumis au préalable à l’agrément du Maître d’œuvre.
* L’Entrepreneur devra se conformer aux demandes de la police en matière de circulation et de stationnement des véhicules.
* L’attention de l’Entrepreneur est attirée sur les problèmes liés à l’accès routier au site, et l’interférence des véhicules et approvisionnements avec la circulation urbaine.
* Ces contraintes sont réputées connues de l’Entrepreneur qui ne pourra s’en prévaloir pour justifier une quelconque demande de délai ou de rémunération complémentaire.

### Contraintes sur la limitation des nuisances

La totalité des engins intervenant sur le site devra satisfaire à la réglementation en vigueur en ce qui concerne les nuisances sonores.

L’entrepreneur a la responsabilité des mesures à prendre pour protéger l’environnement des nuisances entraînées par les transmissions de vibrations.

L’entrepreneur a la responsabilité des mesures à prendre pour protéger l’environnement des nuisances induites lors de la réalisation des travaux. Ces mesures doivent répondre aux spécifications suivantes :

* L’entretien des engins et des véhicules sera réalisé en dehors de la zone de travaux dans un garage spécialisé ou sur une zone étanche aménagée à cet effet.
* Tout rejet d’hydrocarbure ou de produit synthétique dans le milieu est interdit.
* Toute intervention de l’Entreprise en dehors de la zone de chantier définie par le Maître d’œuvre est interdite.
* Tout rejet de matériau ou de liquide est interdit.

L’entrepreneur veillera par les modalités d’exécution au respect des présentes prescriptions. Tout non-respect constaté par le Maître d’œuvre ou son représentant donnera lieu aux pénalités mentionnées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Ces pénalités ne sont pas exclusives des suites pénales qui pourraient être données.

### Contraintes de site et aspect architectural

Le Maître d’œuvre attachera une importance particulière à la remise en état des lieux en fin de travaux.

Ainsi, les travaux devront satisfaire à la contrainte architecturale du site.

## Coordination sécurité – Santé

Les travaux objet du présent marché sont soumis aux dispositions de sécurité et de santé définies par la loi n° 93.1418 du 31 décembre 1993.

Les travaux objets du présent marché pourront faire ou non l’objet d’un coordonnateur SPS.

Le Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé devra être respecté. Les dispositions feront l’objet de mises à jour autant que de besoin pendant le déroulement du chantier.

L’entrepreneur devra fournir un plan de sécurité et de protection de santé (PPSPS) à partir du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS) du coordonnateur SPS remis pendant la période de préparation.

L’Entrepreneur devra tenir compte des observations du coordonnateur SPS pour la réalisation des travaux.

## Engagements

Les engagements du titulaire sont les suivants :

* Assurer des prestations de qualité (technique, réactivité, relationnel), avec une obligation de résultat.
* S’engager à disposer des moyens humains et techniques suffisants pour assurer l’exécution des prestations au long du marché.
* Respecter les délais d’interventions (afin de limiter la vacance technique des logements).
* Exécuter les prestations conformément aux règles de l’art et de sécurité du travail en vigueur.

Les engagements d’In’Li PACA :

* Mettre à disposition du titulaire les informations nécessaires à la réalisation des prestations.
* Mettre en place un suivi rigoureux du titulaire.

# . PROVENANCE, QUALITE DES MATERIAUX ET MODALITES D’EXECUTION DES TRAVAUX

## Généralités

Les produits employés devront toujours être d’une marque hautement réputée et soumis à l’agrément avant toute mise en œuvre.

L’entreprise est tenue de faire une offre de base utilisant ces composants sélectionnés.

Les marques, les caractéristiques techniques et spécifiques citées dans les différents articles de la description des ouvrages, l’ont été pour situer le niveau des prestations souhaité par le maître d’ouvrage. Chaque soumissionnaire peut proposer un matériau ou matériel équivalent.

Tous les produits devront être conformes aux fiches techniques.

Il aura alors l’obligation de joindre à son offre les fiches techniques des produits qu’il propose de mettre en œuvre. Dans le cas où cette obligation ne serait pas remplie, ce sont les produits prescrits qui seront mis en œuvre.

Il est rappelé que la fourniture des matériaux, composants ou autres produits fait partie de l’entreprise. L’entrepreneur doit en conséquence imposer dans les conventions avec les fournisseurs ou producteurs toutes les obligations résultant du présent marché.

Les matériaux ou matériels qui ne seraient pas définis au présent CCTP ou au CCTG, et qui seraient employés, devront répondre aux prescriptions des Normes Françaises homologuées, ou figurer dans des listes d’homologation ou d’agrément accordée par un Ministère.

L’Entrepreneur présentera dans son PAQ la liste nominative de ses principaux fournisseurs. Le Maître d’œuvre se réserve la possibilité de refuser tout fournisseur qui ne lui semblerait pas présenter les garanties suffisantes.

En cas de fourniture de matériaux non conformes à ces prescriptions. L’Entrepreneur supportera seul les frais occasionnés.

Les provenances des matériaux devront être soumises à l’agrément du maître d’œuvre en temps utile pour respecter les délais d’exécution contractuels et au moins quinze (15) jours ouvrables avant leur utilisation.

**Chaque matériau fourni doit être agréé par le Maître d’ouvrage.**

## **Essais et contrôle**

### Essais

Tous les matériaux entrant dans la composition des ouvrages et pour lesquels il existe des normes européennes devront satisfaire à ces normes, sauf dérogation spécifiée au présent.

Sur demande de l’Entrepreneur et à ses frais, il pourra être procédé à deux contre-essais par essai négatif. Si l’un des deux contre-essais est négatif, le lot correspondant sera définitivement rejeté.

Les Laboratoires de Contrôle mandatés par l’Entreprise dans le cadre de son contrôle intérieur.

L'entreprise doit effectuer les essais et vérifications de fonctionnement de ses installations avant la réception et l’attestation de contrôle de conformité de l’organisme chargé du Consuel.

Elle renseignera la fiche « Attestation d’essais de fonctionnement Électricité**« Installation électrique de logements »** (AQC : Attestation d’essais de fonctionnement Électricité « Installation électrique de logements » : Fiche EL1) qui ne substitue pas à la réglementation en vigueur ni au devoir de conseil de l’installateur.

### Contrôle du CONSUEL

La réception des travaux sera prononcée à l'achèvement des installations électriques sur présentation d'une attestation de conformité établie et visée par le comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité dénoncé CONSUEL. Elle interviendra après :

- les contrôles qualitatifs et quantitatifs du matériel

- le parfait achèvement des travaux et le contrôle positif de l'installation (en conformité avec le descriptif)

- la fourniture de la notice de fonctionnement et d'entretien

Les frais inhérents à l'intervention du CONSUEL en vue de la délivrance du certificat de conformité sont à la charge de l'entreprise adjudicataire y compris le contrôle technique.

## **Plans d’exécution et aménagement**

Sans objet.

## Normes et règlements

### Généralités

Les ouvrages exécutés doivent présenter toutes les qualités de stabilité et de durée conformes aux règles de l’art. Les travaux doivent être livrés complètement et parfaitement achevés, en conformité avec les DTU, normes, règlements et toutes législations en vigueur à la date de l’exécution des travaux, suivant les prescriptions. Il sera inclus tous les ouvrages et équipements sans aucune limite ni réserve, tous les accessoires, toutes les sujétions et toutes les fournitures et poses utiles au parfait achèvement des ouvrages.

L’entrepreneur adaptera le matériel et les techniques à employer, aux exigences particulières du projet.

Pour l’ensemble des travaux à la charge du présent lot, les documents de référence suivants sont applicables :

* La réglementation française dans son ensemble,
* **Arrêté du 23 mars 2016** modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitations collectifs et des maisons individuelles neufs ou lorsqu'ils font l'objet de travaux où lorsque sont créés des logements par changement de destination.
* **Arrêté du 30 novembre 2007** modifiant l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.
* **Arrêté du 24 décembre 2015** relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction.
* Les Normes françaises en vigueur (NF) :
* **NF C14-100 (février 2008)** **:** Installations de branchement à basse tension ;
* **NF C15-100-A5 (novembre 2015) :** installations électriques à basse tension ;
* **NF EN 14604 (novembre 2005) :** Dispositifs d'alarme de fumée.
* **NF EN 50310/A1 (février 2020) :** Application de liaison équipotentielle et de la mise à la terre dans les locaux avec équipement de technologie de l'information.
* **NF EN 60529 :** Degrés de protection procurés par les enveloppes (code IP);
* **NF P80-201-2 (mai 1998) :** Travaux de bâtiment -Marchés privés : Installations électriques des bâtiments à usage d’habitation ;
* **UTE C15-103** **(mars 2004) :** Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Choix des matériels électriques (y compris les canalisations) en fonction des influences externes
* **UTE C 15-520 (juillet 2007)** : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Canalisations - Modes de pose – Connexions.
* **XP C90-486 (décembre 2022) :** Systèmes de câblage résidentiels primaires des réseaux de communication (Colonnes de communication, réseaux d'accès au logement ou au local à usage professionnel) ;
* **XP C90-483 (novembre 2020) :** Systèmes de câblage résidentiels secondaires des réseaux de communication ;
* (Cette liste n’ayant pas de caractère exhaustif)
* Le CCTG Travaux,
* La réglementation technique française dans sa totalité,
* Les Documents Techniques Unifiés liés aux travaux du présent lot,
* Les Avis Techniques et cahiers des charges spécifiques du CSTB,

(Cette liste n’ayant pas de caractère exhaustif)

Les entrepreneurs se référeront à tous les ouvrages cités au CCTP, aux Règlements de construction et aux Normes Françaises en vigueur à la date de la soumission.

Ils prendront en compte les prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental.

D’une façon générale, il est indiqué que tous les matériaux concernés par les présentes prescriptions devront être présentés par les entrepreneurs avec tous les échantillons, procès-verbaux, documentations et justifications nécessaires.

D’une façon générale, il est indiqué que tous les matériaux concernés par les présentes prescriptions devront être présentés par les entrepreneurs avec tous les échantillons, procès-verbaux, documentations et justifications nécessaires.

Toutes les réceptions, pour le lot concerné par les présentes prescriptions, comprendront des essais de contrôle destinés à vérifier la qualité des matériaux et matériels utilisés, leur fonctionnement et leur mise en œuvre.

Seront considérés comme règles de l'Art, et de ce fait applicables contractuellement au marché d'Entreprise, les Documents Techniques Unifiés, l'EUROCODE, les Cahiers des Charges et Règles de Calculs D.T.U, les exemples de solutions pour satisfaire au Règlement de Construction figurant dans le R.E.E.F, les prescriptions techniques générales publiées par le C.S.T.B, les règles professionnelles éditées par la Fédération Nationale du Bâtiment parues à la date du C.C.A.G, les normes françaises ou autres normes reconnues équivalentes, les règles générales de construction (lois, décrets, arrêtés et lettres circulaires d’application).

Les produits ou procédés mis en œuvre entrant dans le champ d’application de l’Avis Technique ou de l’ATEX l’Appréciation Technique d’Expérimentation), bénéficieront d’un Avis Technique ou d’un ATEX favorable aux conditions d’emploi de ce produit ou de ce procédé.

En tout état de cause, les matériaux ou techniques non normalisés mis en œuvre, devront faire l'objet d'un avis technique ou d'une enquête spécialisée.

Les prévisions des Cahiers des Clauses Techniques Particulières n'étant pas systématiquement ramenées aux prescriptions minimales préconisées par les Documents Techniques Unifiés pour des raisons d'aspect ou de sécurité complémentaire ou pour tout autre motif pouvant échapper à l'Entrepreneur, une réalisation non conforme au Cahier des Clauses Techniques Particulières peut entraîner un abattement au règlement du décompte définitif.

Cependant, si pour des raisons de facilité d'exécution (séries, uniformisation, qualification du personnel,

etc.…) l'Entrepreneur réalise un ouvrage plus "onéreux" que celui prévu au sens du détail estimatif, il ne lui sera pas accordé de supplément puisqu'il est l'instigateur et le bénéficiaire de la modification.

Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières sont établis suivant les Documents Techniques Unifiés en vigueur le premier jour du mois d'établissement des prix.

En cas de modification des D.T.U., l'Entrepreneur est tenu de le signaler avant exécution :

1. Si les nouvelles prescriptions conduisent à une augmentation du prix de la prestation, l'Entrepreneur est tenu de la réaliser et le prix est modifié sur justification fournie avant exécution.
2. Si les nouvelles prescriptions conduisent à une économie

Le présent dossier devra répondre aux dispositions constructives des logements NF, aux codes de la construction et de l’habitat, aux codes de l’urbanisme, aux DTU, ATEX / ATEC, aux règles NF (Normes Françaises).

## Documents d’exécution – Qualité

### Stipulations préliminaires

L’entrepreneur doit soumettre à l’acceptation du Maître d’ouvrage toutes les dispositions techniques qui ne font pas l’objet de stipulations dans le présent marché.

Ces dispositions ne peuvent pas être contraires aux règles de l’art ni être susceptibles de réduire la sécurité et la durabilité de la structure et des équipements en phase d’exécution comme en phase de service.

Ces propositions doivent être assorties des justifications correspondantes (note de calcul, métré, mémoire, etc.).

### Documents à fournir par l’entrepreneur

L’ensemble des documents à fournir par l’Entrepreneur, soit pendant la mise au point du marché, soit pendant la période de préparation des travaux, soit pendant les travaux, soit après exécution, est regroupé sous les rubriques suivantes et soumis au visa du maître d’ouvrage :

#### Pendant la période de préparation

* le programme d’exécution des travaux avec planning détaillé
* le plan particulier de sécurité et de protection de la santé, section 5 de la loi 94-1159 du 26/12/94
* la documentation technique complète

Le titulaire devra avant toute exécution, présenter un échantillonnage complet des matériaux et équipements qu’il compte mettre en œuvre.

La totalité des documents précités devra être communiquée en temps utile par le Titulaire pour information au Maître d'ouvrage, et recevoir l'agrément de celui-ci avant toute exécution.

Toute transgression à cette règle sera sous l’entière responsabilité du Titulaire, qui supportera les éventuels impératifs de dépose qui s’y rattachent.

#### Pendant les travaux

Dans le cadre de la sécurité du chantier le Titulaire prendra toutes les dispositions pour assurer dans tous les cas la protection contre les chutes du personnel, le respect des consignes de sécurité conformément à la réglementation en vigueur et les demandes du Coordinateur Sécurité Prévention Santé (C.S.P.S.), le cas échéant. Il devra mettre en place toutes installations de protection, de sauvegarde et de garantie que le Titulaire jugera nécessaire, ainsi que celles qui lui seront, le cas échéant, demandées par le Maître d’Ouvrage et le S.P.S.

#### Après les travaux

Sans objet.

#### Points d’arrêt – Points critiques

La liste des points d’arrêt est donnée ci-après. La liste des points critiques est présentée par l’Entrepreneur dans la note d’organisation générale du P.A.Q.

Il s’agit essentiellement de la réception des points suivants :

* L’implantation des différents des ouvrages
* Les échantillons des matériaux utilisés
* La réalisation de surfaces témoins
* Ainsi que la fourniture de tous les documents justifiant la qualité et l’origine des fournitures et matériaux livrés sur le chantier.

## Coordination sécurité – Santé

Les travaux objet du présent marché sont soumis aux dispositions de sécurité et de santé définies par la loi n° 93.1418 du 31 décembre 1993.

Le Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé devra être respecté. Les dispositions feront l’objet de mises à jour autant que de besoin pendant le déroulement du chantier.

L’entrepreneur devra fournir un plan de sécurité et de protection de santé (PPSPS) à partir du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS) du coordonnateur SPS remis pendant la période de préparation.

L’Entrepreneur devra tenir compte des observations du coordonnateur SPS pour la réalisation des travaux.

## Essais et réception des ouvrages

Une réception par logement sera demandée par le Maître d’Ouvrage. La réception définitive des travaux sera prononcée par les différents intervenants.

Il est rappelé que la réception définitive est subordonnée :

* au respect des spécifications,
* à la fourniture de l’attestation RC de l’année en cours
* au complet achèvement des travaux

## Provenance, qualité des matériaux et modalités d’exécution des travaux

**De manière générale pour toutes les prestations mentionnées dans la DPGF :**

* **Les travaux de démolition sont exécutés avec soin et non pas de manière brutale, suivant toutes les normes en vigueur. Ils prennent en compte toutes précautions usuelles et en installant tous dispositifs réglementaires de sécurité,**
* **La fourniture et l’amenée à pied d’œuvre des matériaux,**
* **La fourniture des matériaux non nocifs,**
* **L’utilisation de fournitures Norme Française NF**
* **L’utilisation des produits non nocifs,**
* **Toutes sujétions de coupes, chutes, entailles, calepinage, etc.,**
* **Le nettoyage et l’évacuation en décharge agréée des produits résiduels,**
* **Le chargement et l’évacuation des gravats en décharge agréée,**
* **Toutes sujétions de frais de taxes et de redevances de décharge.**

### **Installation et travaux préparatoires**

N° prix : 0-1 : Installation de chantier

Ce prix rémunère, forfaitairement, les frais d'installation de chantier pour l’exécution des travaux.

Il comprend notamment :

* Les frais relatifs aux dispositions à prendre en matière d'hygiène et de sécurité, conformément à la législation en vigueur ;
* L'évacuation et le repliement de tous les matériaux en excédent
* Toutes sujétions de protection des existants notamment lors de la réalisation des travaux :
* Parties communes (ascenseurs, cages d’escalier, couloirs, etc.)
* Parking
* Parties privatives (sols, installations, etc.)
* Liste non exhaustive.
* Les dispositions de tous ordres, en vue d’assurer l’hygiène et la sécurité du chantier ;
* La remise en état des lieux après la fin des travaux

N° prix : 0-2 : Préparation de chantier

Ce prix rémunère, forfaitairement, les frais de mesures de protection de chantier (plinthes, sols, menuiseries, vitres, installations, etc.) pour l’exécution des travaux.

Il comprend notamment la fourniture et l’utilisation de :

* Bande scotch
* Polyane
* Autres

Sur l’emprise du chantier ainsi que dans les parties communes (halls, couloirs, ascenseurs, etc.).

N° prix : 0-3 : Dépose et repose appareillages existants (luminaires, prises, etc.)

Ce prix rémunère, forfaitairement, les frais de dépose et repose des appareillages existants comme des luminaires, appareillages électriques, etc.

N° prix : 0-4 : Nettoyage professionnel de chantier

Ce prix rémunère, forfaitairement, les frais de nettoyage professionnel de chantier.

L’entrepreneur est tenu de laisser les ouvrages qu’il a exécutés en un état tel que le corps d’état qui lui succède puisse exécuter son travail sans sujétions supplémentaire.

La prestation devra être réalisé par un professionnel de nettoyage.

Tout déchet issu des travaux sera traité et envoyé en décharge spécialisée.

N° prix : 0-5 : Rebouchage et petits travaux de maçonnerie liés à l'intervention.

Le prix comprend le rebouchage (en mortier de ciment, en plâtre, etc…) idem support existant, les trous existants situés sur les murs, cloisons et plafond résultants de la dépose des réseaux, des saignées ou percements créés pour des besoins de pose ou de mise en œuvre y compris reprises d’éclats, ragréages et toutes sujétions.

N° prix : 0-6 : Reprise de peinture.

Le prix comprend la fourniture et exécution de travaux de peinture en vue d’une remise en état des surfaces : peinture de marque reconnue (NF environnement), inodore et adaptée au support, appliquée en un nombre de couches adapté en coloris dito existant y compris toutes préparations nécessaires dont : couche de fixateur, si nécessaire dans les zones où la toile de verre est à réparer : fibre conservée et remise en état…etc. ainsi que toutes sujétions de protection des existants et de mise en œuvre.

### **Divers**

**L’ensemble des prestations devront se conformer à la NFC 15-100 dernière version et comprennent le transport des matériaux, leur déchargement, stockage et amenée à pied d'œuvre.**

N° prix : 3-1 : Démontage d'une installation volante non conforme (logement complet)

Le prix comprend la mise hors tension et la dépose de l’ensemble de l’installation avec toutes sujétions de protection de tout matériel ou équipement existant et l’évacuation en décharge spécialisée.

Nota : Tout câble mis hors tension et ne pouvant être enlevé de sa place pour une raison ou pour une autre, sera repéré et répertorié dans les DOE.

N° prix : 4-1 : Fourniture et pose conducteur cuivre 1.5 mm² circuit lumière ou autre.

Le prix comprend la fourniture et la pose de conducteur à âme en cuivre de catégorie C1 non propagateur d’incendie, le passage dans les moulures ou gaines, à l'aide d'aiguilles acier ou nylon, depuis l'armoire de protection, la boîte de dérivation jusqu'aux différents appareillages ou matériel à alimenter à raison de 8 points d'éclairage maximum par circuit, le mou nécessaire au raccordement (30 cm pour les fils et câbles de sections inférieures ou égales à 6 mm2 et 50 cm pour les câbles de section supérieure) et toutes sujétions de pose et de raccordement.

Les connexions des conducteurs entre eux et aux appareils doivent être réalisés exclusivement :

- soit à l'intérieur de boîtes de connexion,

- soit sur les bornes de l'appareillage,

- soit dans les boîtes d'encastrement de l'appareillage lorsque leurs dimensions le permettent.

N° prix : 4-2 : Fourniture et pose conducteur cuivre 2.5 mm² circuit prise ou autre.

Dito prix 4-1.

N° prix : 4-3 : Fourniture et pose conducteur cuivre 6mm² pour circuit 32A.

Dito prix 4-1.

N° prix : 4-4 : Fourniture et pose câble RJ45 grade 3 S/FTP (cat 6A minimum).

Le prix comprend la fourniture et la pose de câble RJ45 en paires torsadées de type câble 4 paires S-FTP grade 3 d’impédance caractéristique 100 Ohms, zéro halogène et classifiés de catégorie 6 conforme aux normes T568A, NF C 15-100 et IEC 60603-7-51, y compris fiches de catégorie correspondante, passage dans moulures, gaines et chemins de câbles et toutes sujétions de pose et de raccordement.

N° prix : 4-5 : Fourniture et pose gaine souple dans saignée.

Le prix comprend la fourniture et la pose de gaine électrique souple ICTA non-propagatrice de feu conforme à la norme européenne EN 61386-22 de marque reconnue, de diamètre adapté y compris tire-fils nylon, mous, scellement dans cloisons ou maçonnerie et toutes sujétions de pose et de mise en œuvre.

N° prix : 4-6 : Saignées dans cloisons, briques ou agglos.

Le prix comprend l’exécution des saignées manuellement ou mécaniquement (à l’aide d’une rainureuse), en accord avec les structures existantes (elles n'affecteront en rien la solidité des ouvrages), avec précaution tenue à l’égard de tout matériel, équipement ou réseau existant y compris le nettoyage, l’évacuation en décharge agréée des gravats et produits résiduels et toutes sujétions de bonne exécution .

En cas d’une exécution non conforme, les scellements seraient refaits par une entreprise spécialisée aux frais de l'entreprise du présent lot.

Nota : Le rebouchage et la remise en état des saignées sont prévus dans les articles 0-5 et 0-6.

N° prix : 4-7 : Saignée dans béton.

Dito prix 4-6

N° prix : 4-8 : Terrassement linéaire.

Le prix comprend la confection d'une tranchée en terrain de toute nature en conformité avec les normes NF P98-331 et NF P98-332 (dimensions à titre indicatif : 0,30 m de large et 0,80 m de profondeur) exécutée par engin mécanique ou manuellement avec grillages en plastique de signalisation de couleur rouge, fourniture et mise en place de fourreaux TPC 0 40 et 110 intérieur avec tire-fils et manchons de raccordement, pose d’un lit de sable, remblaiement et reprise des revêtements en surface dito existant et toutes sujétions de mise en œuvre et de raccordement.

N° prix : 4-9 : Moulure.

Le prix comprend la fourniture et la pose de moulure plastique avec cloison de marque Legrand ou équivalent, en matière autoextinguible classée M1 de forme galbée certifié aux normes EN 50085-1 & 2-1 avec une section calculée en conformité avec le paragraphe 521.6.5 de la norme NF C 15-100, tous composants inclus (angles intérieurs, extérieurs, plats, embouts, tés de dérivation, joints de couvercles, boîtiers d’appareillages, …), la fixation par clouage ou collage y compris coupes et entailles et toutes sujétions de pose.

N° prix : 4-10 : Goulotte.

Le prix comprend la fourniture et pose de goulottes en PVC de couleur blanche type Legrand ou équivalent comportant un ou plusieurs compartiments selon les circuits de différentes tensions à séparer, y compris l’ensemble de ses accessoires ( fermeture par un couvercle encliquetable, démontable seulement au moyen d'un outil, tous les accessoires variables et embouts (angles intérieur, extérieur, plat, embout, té de dérivation, jonction couvercle/appareillage, etc.) permettant de recevoir tout appareillage grâce à des supports existants en 1, 2 et 3 postes équipés d'un concept de plastrons recouvrant les couvercles et toutes sujétions de fixation (percements, chevilles, vis, colle).

N° prix : 4-11 : Gaine

Le prix comprend la fourniture et la pose d’une gaine technique de logement (y compris tableau de répartition 13 modules et tableau de communication) de marque Legrand ou équivalent de type encastré, sur goulotte ou saillie y compris :

* Un dispositif pour intégrer le disjoncteur d'abonné seul (bloc de commande) ou les disjoncteurs et les compteurs électroniques (panneau de contrôle compatible Linky),
* Le ou les tableaux de répartition de conception modulaire,
* Le tableau de communication (courants faibles) pouvant distribuer jusqu'à 8 prises RJ45 et 4 prises TV,
* Deux socles de prises de courant 16A 2P + T 250V intégrés dans le tableau de répartition ou le tableau de communication et protégés par un circuit dédié pour alimenter d'éventuels appareils de communication

Les dimensions intérieures minimales de la GTL devront être respectées selon la surface du logement :

* Pour les logements de surface S ≤ 35 m² : largeur mini de 450 mm et profondeur mini de 150 mm.
* Pour les logements de surface S > 35 m² : largeur mini de 600 mm et profondeur mini de 200 mm.

Y compris, bac d’encastrement dans cloisons ou maçonnerie avec fermeture à portes métalliques dans le cas d’un montage encastré.

Ou,

Goulotte de marque Legrand ou équivalent et de section 63 x 254 mm avec cornet d'épanouissement (jonction goulotte / plafond) chevillée, vissée ou collée et munie de cloisons de séparation et de couvercle, du sol au plafond dans le cas d’un montage en saillie.

Y compris, toutes sujétions de protection de tout matériel existant, de fixation, de montage et de raccordement.

N° prix : 4-12 : Chemin de câble.

Le prix comprend la fourniture et la pose des chemins de câbles de type préfabriqué métallique en tôle d'acier galvanisée ajourée de marque Legrand ou équivalent, avec des bords rabattus non coupants de 50 mm minimum de hauteur dimensionnés de manière à préserver une extensibilité future de 20 % par rapport au volume de câbles installés. Compris également sont tous les éléments de raccordement (coudes, dérivations, croix, tés, consoles, supports, suspensions, etc.…), de fixation aux planchers de façon à éviter toute déformation mécanique, ainsi que des colliers Rilsan à intervalles réguliers pour pose des câbles à plat en une seule nappe ( de sorte à ce qu’ils soient facilement accessibles), de mise à la terre par un conducteur en cuivre nu fixé par des formes non isolantes tous les mètres (cuivre 29 mm2 minimum) et toutes sujétions de mise en œuvre.

Nota : Des chemins de câbles distincts seront installés pour les courants forts et les courants faibles, avec une distance minimale de 30 cm. Dans le cas de cheminements superposés, la partie supérieure sera réservée aux courants faibles.

N° prix : 4-13 : Réfection alimentation électrique sous goulotte PVC (jusqu’à 5ml).

Le prix comprend la mise hors tension du ou des circuits intéressés, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du câblage défectueux, y compris ouverture soignée de la goulotte, le raccordement et la mise sous tension des circuits et de tout appareillage présent sur la goulotte, fermeture de la goulotte ainsi que tout accessoire et toutes sujétions de pose.

Nota : La fourniture et la pose des câbles électriques âme cuivre sont prévues dans les articles : 4-1, 4-2 et 4-3.

N° prix : 4-14 : Création circuit d’éclairage.

Le prix comprend la création d’un circuit éclairage au niveau du tableau électrique comprenant, la mise hors circuit de l’interrupteur différentiel, la fourniture, la pose et le raccordement du nouveau disjoncteur 16A, le branchement des peignes d’alimentation, le raccordement avec un câble électrique de section 1,5 mm² minimum, le repérage et l’étiquetage des circuits conformément à la norme NFC 15-100 et le tirage de câbles si nécessaire y compris tout accessoire, toutes sujétions de fourniture, de pose et de raccordement.

N° prix : 4-15 : Dépannage circuit électrique.

Le prix comprend la mise hors tension du ou des circuits intéressés, l’inspection et le diagnostic de l’installation, des composantes du circuits et des équipements qui y sont raccordés avec outils et matériels adaptés (multimètre, pince ampèremétrique, tournevis isolés, gants isolants…etc.), la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée des composants endommagés, la fourniture et la pose de composants en remplacement des éléments défectueux déposés, y compris tout accessoire, toutes sujétions de pose, de raccordement et de mise en service.

N° prix : 4-16 : Suppression plafonnier DCL encastré + pilon lustrerie.

Le prix comprend la mise hors tension du ou des circuits intéressés, la dépose soignée et l’évacuation en décharge spécialisée du plafonnier DCL encastré ainsi que du piton, y compris rebouchage des trous, toutes précautions tenues à l’égard de tout matériel, équipement ou réseau existant, nettoyage, évacuation en décharge agréée de de tous gravats et produits résiduels et toutes sujétions de bonne exécution.

N° prix : 5-1 : Interrupteur simple allumage.

Le prix comprend la mise hors tension du ou des circuits intéressés, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée de l’interrupteur existant, la fourniture, la pose, le raccordement et la mise sous tension d’un interrupteur simple allumage de marque Legrand ou équivalent y compris tout accessoire et toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-2 : interrupteur va-et-vient allumage.

Dito prix 5-1.

N° prix : 5-3 : interrupteur double allumage.

Dito prix 5-1.

N° prix : 5-4 : Prise de courant ou sortie de plaque 10, 16 ou 20 ampères.

Le prix comprend la mise hors tension du ou des circuits intéressés, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée de la prise existante, la fourniture, la pose, le raccordement et la mise sous tension de la nouvelle prise de courant 2P+T-10/16A encastrées avec obturateur de la série MOSAIC 45 de chez Legrand ou équivalent y compris toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-5 : Prise de courant étanche type plexo.

Le prix comprend la mise hors tension du ou des circuits intéressés, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée de la prise existante, la fourniture, la pose, le raccordement et la mise sous tension de prise de courant 2 P+T- 10/16A, étanche, avec obturateur de la série PLEXO encastré de chez LEGRAND ou équivalent y compris toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-6 : Boite terminale 32 ampères.

Le prix comprend la mise hors tension du ou des circuits intéressés, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée de boite existante, la fourniture et la pose d’une boite terminale 32A de marque Legrand ou équivalent y compris scellement et toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-7 : Bouton poussoir.

Dito prix 5-1.

N° prix : 5-8 : Prise téléphone / DTI.

Le prix comprend mise hors tension, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du DTI existant, la fourniture et la pose d’un DTI RJ45 avec prise test de marque Legrand ou équivalent y compris montage et fixation dans la GTL (gaine technique du logement), raccordement aux réseaux (fournisseurs et local) et toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-9 : Prise RJ45.

Dito prix 5-8.

N° prix : 5-10 : Prise télévision / FM.

Dito prix 5-8.

N° prix : 5-11 : Douille.

Le prix comprend la mise hors tension du circuit intéressé, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée de la douille existante, la fourniture, la pose de douille culot E27 à raccord fileté et simple bague matière isolante 4A 100W, y compris la remise sous tension du circuit et toutes sujétions de pose et de raccordement.

N° prix : 5-12 : Bouton sonnerie porte palière.

Dito prix 5-1.

Nota : Bouton poussoir sans lampe.

N° prix : 5-13 : Ronfleur sonnerie/ carillon.

Le prix comprend la mise hors tension du ou des circuits intéressés, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du carillon existant, la fourniture et la pose d’un carillon 2 tons avec transformateur TBT 220 / 12 V y compris raccordement aux prises RJ45, la mise sous tension et toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-14 : Sonnerie électrique complète avec transfo d'isolement.

Le prix comprend la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée de la sonnerie existante, la fourniture et la pose de sonnerie électrique à transformateur incorporé de coloris blanc, de niveau sonore : 75 dB à 1 m, y compris transformateur 8 VA conforme à la norme IEC 61 558 - 2 - 8 et protégés contre les courts-circuits et les surcharges y compris fixation à vis en saillie, alimentation électrique et raccordement au bouton poussoir sans lampe, et toutes sujétions de pose et de raccordement.

N° prix : 5-15 : Socle réglette sanitaire classe 2.

Le prix comprend la mise hors tension du ou des circuits intéressés, la dépose du tube LED, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du socle de réglette tube existant, la fourniture et la pose du socle pour réglette sanitaire en polypropylène classe 2 IP24 de marque Legrand ou équivalent, la repose du tube LED et la remise sous tension du circuit fixé de façon à éviter tout risque de chutes dues aux vibrations ou à toute autre cause que ce soit y compris toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-16 : Tube applique sanitaire LED.

Le prix comprend la mise hors tension du ou des circuits intéressés, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du tube existant, la fourniture, la pose, le raccordement et la mise sous tension d’un tube LED de marque Legrand ou équivalent de dimension et de puissance correspondante, fixé de façon à éviter tout risque de chutes dues aux vibrations ou à toute autre cause que ce soit y compris toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-17 : Boitier cache-fils.

Le prix comprend la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du boitier cache-fils existant, la fourniture, la pose d’un boitier cache-fils en PVC IP40 de marque reconnue, y compris tout accessoire nécessaire à la fixation du boitier et des câbles et toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-18 : Boite de dérivation complète.

Le prix comprend la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée de la boite de dérivation existante, la fourniture et la pose de boite de dérivation de marque Legrand ou équivalent en saillie (en fermeture par ¼ de tour ou par enclipsage) ou encastrée y compris bornes de raccordement, fixation et toutes sujétions de pose.

Dans le cas d’une pose encastrée, la boite de dérivation doit être fournie avec couvercle et vis, scellée dans les cloisons ou maçonnerie avec matériau de scellement adapté, y compris toutes sujétions de pose.

Nota : Les boites de dérivation fixées sur les parties latérales des chemins de câbles ou sur les parois des locaux doivent être clairement repérées.

N° prix : 5-19 : Vérification d’un appareillage y compris refixation.

Le prix comprend toutes sujétions de vérification de l’appareillage et de l’installation, la fourniture de tous les accessoires nécessaires à la refixation y compris toutes sujétions de fixation.

N° prix : 5-20 : Boite d’encastrement multimatériaux.

Le prix comprend la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée des boites d’encastrement existantes, la fourniture et la pose de boîte d'encastrement multimatériaux monoposte ou multiposte de marque Legrand ou équivalent de profondeur adaptée destinée à recevoir l'appareillage électrique (interrupteurs, poussoirs, prises de courant, etc.), y compris scellement dans les cloisons par un matériau de scellement adapté et toutes sujétions de protection de l’existant, de pose et de finition.

N° prix : 5-21 : Point de centre DCL encastré complet avec douille + fiche.

Le prix comprend la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du point de centre DCL existant, la fourniture et la pose de DCL (Dispositif de connexion luminaire) encastré avec douille E27 et fiche de marque Legrand ou équivalent y compris scellement dans le plafond avec un matériau de scellement adapté, passage de câbles et toutes sujétions de protection de l’existant et de pose.

N° prix : 5-22 : Point de centre DCL saillie complet avec douille + fiche.

Dito prix 5-21.

N° prix : 5-23 : Fourniture et pose crochet de suspension lustrerie.

Le prix comprend la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du crochet de suspension, la fourniture et pose d’un crochet pour suspension de luminaire pour boîte point de centre de marque Legrand ou équivalent, y compris toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-24 : Remplacement disjoncteur différentiel 10/30 ou 15/45 A.

Le prix comprend la mise hors tension du circuit intéressé, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du disjoncteur existant, la fourniture, la pose, le raccordement et la mise sous tension d’un disjoncteur différentiel 10/30 ou 15/45 A de marque Legrand ou équivalent y compris platines déconnectables, fixation dans GTL, raccordement et toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-25 : Remplacement disjoncteur différentiel 30/60 A.

Dito prix 5-24.

N° prix : 5-26 : Interrupteur différentiel 30ml 63A courbe C type A / AC.

Le prix comprend la mise hors tension du circuit intéressé, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée de l’interrupteur, la fourniture, la pose, le raccordement et la mise sous tension d’un Interrupteur différentiel 30ml 63A courbe C type A / AC de marque Legrand ou équivalent y compris toutes sujétions de pose et de raccordement.

N° prix : 5-27 : Remplacement disjoncteur P+N 2A.

Dito prix 5-26.

N° prix : 5-28 : Remplacement disjoncteur P+N 10A / 16A / 20A.

Dito prix 5-26.

N° prix : 5-29 : Remplacement disjoncteur P+N 25A / 32A.

Dito prix 5-26.

N° prix : 5-30 : Remplacement minuterie ou horloge en monophasé.

Dito prix 5-26.

N° prix : 5-31 : Remplacement contacteur ou relais en monophasé.

Dito prix 5-26.

N° prix : 5-32 : Remplacement contacteur J/N pour cumulus.

Dito prix 5-26.

N° prix : 5-33 : Remplacement gâche électrique.

Le prix comprend la mise hors tension du circuit intéressé, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée de la gâche existante, la fourniture, la pose, le raccordement et la mise sous tension d’une gâche électrique à émission de tension 12V~ ou 12V= 6W 500mA pour ouverture à droite ou à gauche de marque Legrand ou équivalent de dimensions correspondantes y compris toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-34 : Remplacement ampoule LED E27 ou LED spot jusqu'à 900 lumens.

Le prix comprend la mise hors tension du circuit intéressé, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée de l’ampoule LED existante, la fourniture, la pose, le raccordement et la mise sous tension d’une ampoule LED de marque Legrand ou équivalent de dimensions correspondantes y compris toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-35 : Remplacement ampoule LED éclairage extérieur 900 à 2000 lumens.

Dito prix 5-34

N° prix : 5-36 : Remplacement ampoule LED éclairage extérieur au-delà de 2000 lumens.

Dito prix 5-34

N° prix : 5-37 : Remplacement tube LED de 1.20 m.

Dito prix 5-16.

N° prix : 5-38 : Remplacement tube LED de 1.50 m.

Dito prix 5-16.

N° prix : 5-39 : Réglette étanche mono LED complète de 1.20 m 1800 lumens ou équivalent.

Le prix comprend la mise hors tension, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée de la réglette existante, la fourniture et la pose de réglette LED étanche double pour Tubes LED T8 120cm IP65 1800 lumens en boitier vide de marque Legrand ou équivalent y compris tout accessoire et toutes sujétions de protection de l’existant, de pose et de raccordement.

Nota : la fourniture et la pose du tube LED sont prévues dans l’article 5-37.

N° prix : 5-40 : Réglette étanche mono LED complète de 1.50 m 2200 lumens ou équivalent.

Dito prix 5-39.

N° prix : 5-41 : Réglette étanche double LED complète 1.20 m 3600 lumens ou équivalent.

Dito prix 5-39.

N° prix : 5-42 : Réglette étanche double LED complète 1.50 m 4400 lumens ou équivalent.

Dito prix 5-39.

N° prix : 5-43 : Réglette LED pour salle de bain + socle.

Le prix comprend la mise hors tension, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée de la réglette existante, la fourniture et la pose de réglette LED étanche avec socle pour salle de bain, IP24 minimum, indice de résistance aux chocs min IK07, puissance 15W de marque Legrand ou équivalent, couleur La couleur 4000 Kelvin (blanc froid), y compris tout accessoire et toutes sujétions de protection de l’existant, de pose et de raccordement.

N° prix : 5-44 : Hublot monture invisible diamètre 200 ou 300 (complet + branchement).

Le prix comprend la mise hors tension du circuit intéressé, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du hublot existant, la fourniture et la pose d’un hublot monture invisible diamètre 200 ou 300 IP44 - Classe II, de marque Legrand ou équivalent y compris remise sous tension et toutes sujétions de pose et de raccordement.

N° prix : 5-45 : Hublot à détection monture invisible diamètre 200 ou 300 (complet + branchement).

Dito prix 5-44.

N° prix : 5-46 : Globe seul (pour hublot).

Le prix comprend la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du globe existant, la fourniture et la pose d’un globe en verre pour hublot à de marque reconnue y compris accessoires et toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-47 : Pose obturateur cache-fils.

Le prix comprend la fourniture et la pose d’obturateur cache-fils en plastique de couleur blanche de marque Legrand ou équivalent, classe IP41 et IK04, pose en saillie ou encastré selon cas, y compris fixation, tout accessoire nécessaire et toutes sujétions de pose.

N° prix : 5-48 : Détecteur de mouvement intérieur type IP 20 (ou équivalent).

Le prix comprend la fourniture et la pose de détecteur de mouvement intérieur de type IP20 à infrarouge passif avec tête de détection et durée réglables, puissance 1W classe IK04, de couleur blanche de marque reconnue. Le détecteur aura les caractéristiques suivantes : fixation murale en saillie, angle de détection IPR : 140°, portée de détection 8m, allumage et extinction automatique, réglage manuel par potentiomètre du seuil de luminosité et de la temporisation, y compris tout accessoire et toutes sujétions de pose et de raccordement.

N° prix : 5-49 : Détecteur de mouvement parties communes ou extérieur à partir de IP 44.

Dito prix 5-48.

N° prix : 5-50 : Interrupteur crépusculaire étanche minimum IP 54.

Dito prix 5-26.

N° prix : 5-51 : Interrupteur différentiel (25A, 40A, 63A).

Dito prix 5-26.

N° prix : 5-52 : Tableau électrique.

Le prix comprend la mise hors tension du ou des circuits intéressés, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du tableau existant, la fourniture et la pose d’un tableau électrique nu entre 13 et 18 modules (selon la taille du logement et l’emplacement du coffret) de 2 à 4 rangées selon taille du logement, conforme aux normes NF C15-100 et IEC 60670-24, de couleur blanche type Legrand ou équivalent, classe II avec plaques de fond isolantes, IP 40 - IK 07, y compris bornier de terre, borniers Phase et Neutre IP 2X, obturateurs séparables par module et demi-module, accessoires de préfixation sur goulotte GTL (ou sur mur), accessoires de jumelage horizontal / vertical (pour 2 coffrets ou coffret + platines), portes et peignes compatibles, tout accessoires, toutes sujétions de fixation, de raccordement, de mise sous tension des circuits et d’essai de bon fonctionnement.

***Nota :*** les composants du tableau (disjoncteurs, interrupteur différentiels, horloge, contacteurs…etc.) sont prévus aux articles : de 5-24 à 5-32 et 5-51.

N° prix : 6-1 : Remplacement contacteur.

Dito prix 5-26.

N° prix : 6-2 : Remplacement chauffe-eau 50 L, raccordement plomberie et groupe de sécurité inclus.

Le prix comprend la mise hors tension et hors eau, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du chauffe-eau existant avec toutes sujétions de protection de tout matériel ou équipement existant, fourniture et pose d’un chauffe-eau de marque ARISTON ou ATLANTIC ou équivalent de volume correspondant avec groupe de sécurité, raccordement eau (EC-EF) et électricité sur les réseaux existants, fourniture de fiche technique, de la notice d’utilisation, de tous les accessoires nécessaires à la pose et au raccordement et toutes sujétions de pose et de raccordement.

Le prix comprend également la conduite d’essais de fonctionnement en présence du locataire.

N° prix : 6-3 : Remplacement chauffe-eau 100 L, raccordement plomberie et groupe de sécurité inclus.

Dito prix 6-2.

N° prix : 6-4 : Remplacement chauffe-eau 150 L, raccordement plomberie et groupe de sécurité inclus.

Dito prix 6-2.

N° prix : 6-5 : Remplacement chauffe-eau 200 L, raccordement plomberie et groupe de sécurité inclus.

Dito prix 6-2.

N° prix : 7-1 : Réfection fixation combiné d’appartement.

Le prix comprend toutes sujétions de fixation du combiné y compris fourniture de tout matériel, accessoire ou support nécessaire à la bonne mise en œuvre.

N° prix : 7-2 : Remplacement bouton sonnerie extérieure.

Dito prix 5-1.

**Nota :** Conformément à la réglementation en vigueur (Cf : passage 3.4.1 du présent CCTP)

Le système d’ouverture des portes doit être accessible en position debout comme assise :

- le bouton le plus haut doit être au maximum à 130 cm.

- le bouton le plus bas doit être au minimum à 90 cm.

- la platine doit être au moins à 40 cm d’un angle ou d’un obstacle.

N° prix : 7-3 : Remplacement porte-étiquette.

Le prix comprend la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du porte étiquette existant, la fourniture et la pose d’un porte-étiquette métallique chromé de dimension correspondante de marque reconnue y compris toutes sujétions de pose.

N° prix : 7-4 : Remplacement câble liaison entre combiné et socle.

Le prix comprend la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du câble de liaison existant, la fourniture et la pose d’un câble de liaison pour combiné d’appartement spiralé RJ9 (mâle-mâle) de même couleur que le combiné à longueur détendue 0.36m de marque reconnue y compris toutes sujétions de pose.

N° prix : 7-5 : Remplacement bouton de commande gâche.

Dito prix 5-1.

N° prix : 7-6 : Vérification appareillage combiné.

Le prix comprend toutes sujétions de vérification de l’installation.

N° prix : 7-7 : Remplacement combiné d’appartement.

Le prix comprend la mise hors tension, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du combiné existant, la fourniture et la pose d’un combiné d’appartement de marque Legrand ou équivalent compatible 1+N et 4+N toutes composantes comprise, installation en saillie sur BUS 2 fils ou 5 fils, 3 niveaux de volume de sonnerie, y compris raccordement, remise sous-tension et toutes sujétions de pose.

N° prix : 8-1 : Remplacement convecteur électrique 500 W classe I.

Le prix comprend la mise hors tension, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du convecteur existant avec toutes sujétions de protection de tout matériel ou équipement existant, fourniture et pose d’un convecteur 500W avec diffuseur en aluminium et façade (coloris blanc) avec grille à ailettes de marque ATLANTIC ou équivalent conforme RE2020, y compris fil pilote 4 ordres (Confort, Eco, Hors-gel, Arrêt), dispositif de blocage des commandes, boitier de commande à molette (Confort, Éco, Hors-Gel, Arrêt, Programme) thermostat numérique y compris fourniture de tout accessoire de fixation, remise sous tension et toutes sujétions de pose et de raccordement.

N° prix : 8-2 : Remplacement convecteur électrique 750 W classe II.

Dito prix 8-1.

N° prix : 8-3 : Remplacement convecteur électrique 1000 W.

Dito prix 8-1.

N° prix : 8-4 : Remplacement convecteur électrique 1500 W.

Dito prix 8-1.

N° prix : 8-5 : Remplacement convecteur électrique 2000 W et plus.

Dito prix 8-1.

N° prix : 8-6 : Remplacement sèche-serviettes électrique 500 W.

Le prix comprend la mise hors tension, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du sèche serviette existant, la fourniture et la pose d’un sèche serviette électrique 500W de classe II IP24 minimum (si classe I prévoir une mise à la terre) de marque reconnue à disposer en conformité à la norme NF C15-100, hors volume à une hauteur d’au moins 20 cm du sol, éloigné du plafond d’une distance minimale de 15 cm, et d’éviter de le placer en-dessous d’une bouche d’aération de la VMC y compris panneau de commande, remise sous tension et toutes sujétions de pose et de raccordement.

N° prix : 8-7 : Remplacement sèche-serviettes électrique 750 W.

Dito prix 8-6.

N° prix : 8-8 : Remplacement thermostat convecteur électrique.

Le prix comprend la mise hors tension, la dépose et l’évacuation en décharge spécialisée du thermostat existant, la fourniture et la pose d’un thermostat d'ambiance électronique modulant avec fil pilote de marque reconnue à 1.5m du sol, y compris limiteur de température, alimentation phase et neutre 230 V entre un disjoncteur bipolaire du tableau électrique protégé par un différentiel de 63 A type AC et l’emplacement choisi y compris toutes sujétions de pose et de raccordement.

N° prix : 8-9 : Remplacement inter-bipolaire sur tous les convecteurs.

Dito prix 5-26.

N° prix : 8-10 : Refixation d’un convecteur électrique.

Le prix comprend la fourniture de tous les accessoires nécessaires à la remise en place du convecteur y compris toutes sujétions de fixation et de raccordement.

N° prix : 8-11 : Détecteur de fumée.

Le prix comprend la fourniture et la pose d’un détecteur DAAF monté sur un socle fixé au plafond (au point le plus haut du plafond, le plus éloigné possible des pièces humides et de la cuisine) à l’aide de vis et de chevilles adaptés (se référer aux prescriptions du fabriquant), de type FINSECUR modèle Calypso®-II, de type SIEMENS modèle Delta Reflex 5TC1292-2, de type LEGRAND modèle 040517, ou modèle équivalent. Il doit obéir aux caractéristiques suivantes :

* Conformité à la norme NF EN 14604,
* Marquage CE,
* Conformité aux directives de l’élimination des déchets électriques et électroniques (D.E.E.E.),
* Garantie constructeur pour appareillage,
* Garantie de la pile Lithium scellée,
* Témoin de fonctionnement,
* Autotest de fonctionnement (en secondes),
* Signal de défaut sonore, avertisseur de pile faible,
* Alarme d’un niveau sonore d’au moins 85 dB(A) à 3 mètres du boitier,
* Bouton facilement atteignable depuis le sol permettant un test manuel du déclencheur,
* Grille anti-insectes inférieure à 0,8 mm,
* Indication des caractéristiques de la pile (marque, charge, …),
* Absence de fonction de désactivation définitive de l’alarme,
* Présence d’un système de protection contre le vol et le vandalisme.

Le prix comprend également l’alimentation du DAAF par une pile lithium (scellée ou placée dans un compartiment inviolable afin d’éviter le détournement pour un autre usage ou le retrait volontaire de la pile lors d’une alarme intempestive) présentant une garantie constructeur d’une autonomie minimum de 10 ans en condition normale d’utilisation, ainsi que le nettoyage et l’évacuation de tout déchet généré par la pose.

N° prix : 9-01 : Demande d'attestation de conformité CONSUEL + formulaire + présence de l'entreprise lors du contrôle.

Le prix comprend l’ensemble de la démarche auprès du CONSUEL en vue de l’obtention de l’attestation de conformité incluant : renseignement des formulaires, dépose et règlement de la demande, soumission à toutes exigences, vérifications et visites des représentants de l’organisme précité et fourniture de tous les documents et pièces justificatives utiles et nécessaires demandées, présence lors des contrôles ainsi que tous frais inhérents à l'intervention du Consuel dont sa rémunération.

En cas de réserves, l'entreprise doit, à ses frais, exécuter les travaux de mise en conformité nécessaires, ainsi que tous les raccords même s'ils sont exécutés par d'autres corps d'état que le sien.

Nota : Une fois obtenue, l’entreprise est tenue de remettre les attestations de conformités à la maitrise d’ouvrage.

# . PILOTAGE DES INTERVENTIONS

## Mise en place du marché

Au début du contrat, une rencontre sera organisée entre le responsable de l'entreprise, le responsable de l’agence et son équipe, et le chargé d’exploitation pour :

* Présenter les différents interlocuteurs
* Présenter les organisations générales d’In’Li PACA et de l’entreprise titulaire du marché
* Décider de la méthodologie et du rythme des rencontres périodiques
* Définir les modalités d’accès aux lieux d’interventions
* Echanger sur les prestations à réaliser
* Présenter le déroulement des interventions depuis la commande jusqu’à la facturation
* Etablir le plan de prévention

## Rencontres opérationnelles

Une rencontre opérationnelle régulière sera organisée entre le responsable désigné par le titulaire et les personnes en charge des commandes d’In’Li PACA afin de faire le point sur :

* L’organisation
* Le suivi de la réalisation des prestations, (respects des plannings et avancements)
* Les difficultés rencontrées
* Les informations susceptibles d’améliorer la qualité de service aux habitants

La programmation et le calendrier des rencontres seront définies par les deux parties concernées, dès le début de l’exécution du présent marché.

En complément de ces rencontres, le titulaire devra transmettre tous les mois et à chaque demande d’In’Li PACA, un reporting sous format Excel listant l’ensemble des interventions effectuées.

Ce tableau devra être mis à jour mensuellement afin qu’In’Li PACA puisse bénéficier en temps quasi réel d’une cartographie à jour.

## Bilan annuel

Un bilan annuel sera transmis sur fichier informatique sous format Excel. Dans ce fichier sera compilé l’ensemble des données demandées dans les rapports mensuels.

Ce rapport d’activité global sera à transmettre à In’Li PACA 15 jours après la date d’anniversaire du marché.

A réception de celui-ci, une rencontre sera organisée à l’initiative d’In’Li PACA, dans les bureaux d’In’Li PACA, entre le titulaire du marché et les représentants d’In’Li PACA.

A cette occasion, le point sera fait sur la qualité du service et le respect des clauses du marché à travers :

* Le bilan financier, (montants commandés, facturés, nombre de bon de commande…)
* Le bilan technique (les délais d’exécution, la qualité d’exécution des prestations, le relevé des dysfonctionnements…)
* Les résultats des évaluations effectuées à l’initiative d’In’Li PACA (enquête de satisfaction des utilisateurs du marché)
* Les plans d’améliorations éventuelles (propositions relatives à la méthodologie, à l’organisation du travail, aux améliorations techniques pouvant contribuer à faire progresser la qualité du service)